

Bruxelles, le 6 décembre 2019

Concerne : Contribution d'EDORA - consultation publique relative au projet de note de la CREG relative aux paramètres permettant de déterminer la quantité de capacité achetée dans le cadre du mécanisme de capacité

Personne de contact chez EDORA : Jehan DECROP (jdecrop@edora.be)

Monsieur le Directeur,

EDORA a pris connaissance de la note de la CREG du 21 novembre 2019 relative aux paramètres permettant de déterminer la quantité de capacité achetée dans le cadre du mécanisme de capacité. Le présent document constitue la contribution d'EDORA à la consultation publique organisée par la CREG sur cette note.

EDORA soutient le principe général de la CREG, selon lequel d'introduction d'un mécanisme de rémunération de la capacité doit permettre de respecter les critères de fiabilité, au coût le plus bas possible et à un coût proportionnel. Ce principe se traduit notamment par la formule suivante proposée par la CREG : $\text{Cost CRM} \leq \text{VoLL} * (\text{EENS}_{\text{EOM}} - \text{EENS}_{\text{CRM}})$.

Notre fédération rappelle que les sources d'énergie renouvelable, en ce compris les sources variables, contribuent réellement à l'adéquation du système électrique. L'accélération du rythme d'installations renouvelables en Belgique est donc essentielle non seulement pour répondre à nos engagements européens et internationaux, mais aussi pour limiter les besoins en capacité devant être soutenues par un CRM, et améliorer les opportunités offertes aux solutions décentralisées de participer au CRM. Cette contribution est déjà visible maintenant, comme le montre la simulation à l'annexe 1 présentée par EDORA et ODE Vlaanderen lors de l'audition de la Commission énergie du Parlement fédéral le 6 novembre dernier. Elle est appelée à se renforcer en cas d'accélération du déploiement des différences sources renouvelables d'ici 2025 et 2030.

Pour le surplus, EDORA transmet à la CREG à l'annexe 2 sa position générale relative à la sécurité d'approvisionnement et au rôle du mécanisme CRM.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à la contribution de notre fédération.



Fawaz Al Bitar
Directeur Général



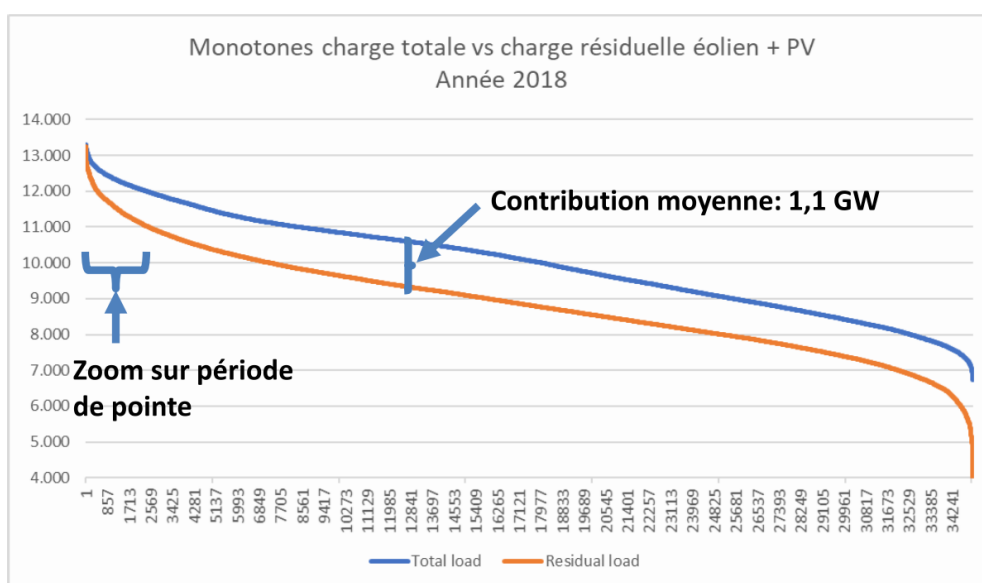
Jehan Decrop
Conseiller 'mécanismes de soutien'

Annexe 1 : Contribution des sources d'électricité renouvelable en 2018

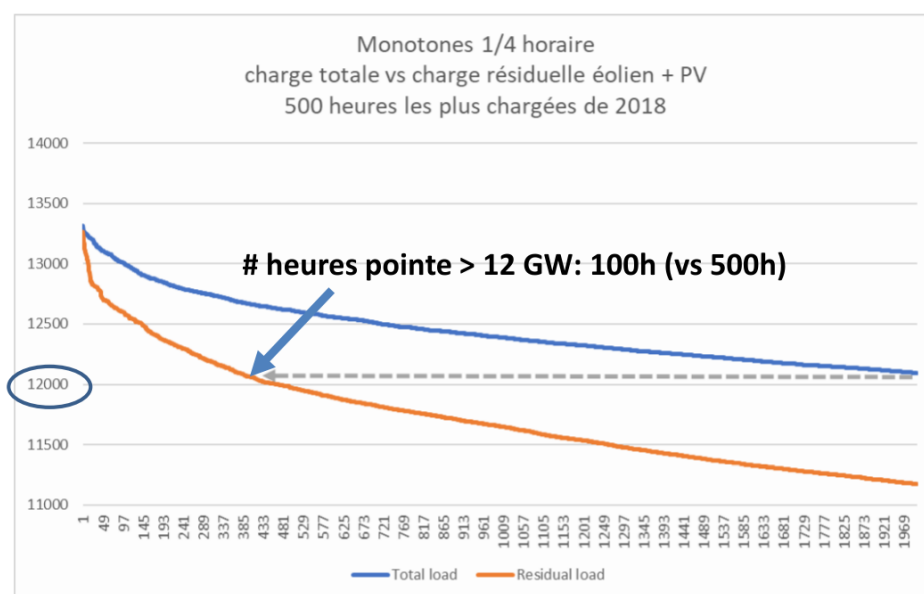
Les deux graphiques ci-dessous représentent les courbes de charge totale sur les réseaux réparties entre les 35.040 quart d'heures de l'année 2018 :

- La courbe bleue représente la charge totale appelée ;
- La courbe orange représente la charge résiduelle, lorsque l'on tient compte de l'apport des sources variables belges (éolien off-shore, éolien on-shore, photovoltaïque).

La contribution moyenne des sources variables s'élève à 1,1 GW de puissance, et elle permet de réduire de 400 heures (100 au lieu de 500h) la charge de pointe au-delà de 12 GW.



Source: EDORA, sur la base de Elia grid load data 2018 (<https://www.elia.be/en/grid-data>)



Source: EDORA, sur la base de Elia grid load data 2018 (<https://www.elia.be/en/grid-data>)

Les chiffres suivants présentent la contribution des autres sources d'électricité renouvelable en 2017 (chiffres disponibles les plus récents pour l'ensemble de la Belgique).

□ **Autres sources renouvelables (chiffres Eurostat 2017)**

	Puissance (MW)	Gross elec production (GWh)
Hydro-électricité	113	321
Biomasse solide (dont FFOM)	559	4.715
Biogaz	183	938
Bioliquides	46	35
Total (hors wind & PV)	901 MW	6 TWh

□ **Sources d'énergie avec profils intéressants pour la SoS:**

- **Partiellement pilotables**
- **Bonne partie en cogénération → corrélation avec besoins de chaleur (hiver)**

Annexe 2 : Position générale d'EDORA sur la SoS et le CRM

Le système électrique en Belgique est en cours de transition vers un système décarboné et décentralisé. Cette transition doit s'accélérer dans les prochaines années, afin de permettre le phasing out de la production nucléaire d'ici 2025, tel que prévu par la loi et d'être en phase avec le cadre européen à l'horizon 2030 dans le cadre du 'Clean Energy Package'.

Cette année 2019 aura vu quatre moments importants se succéder sur la thématique de la sécurité d'approvisionnement électrique en Belgique :

- Janvier 2019 : la mise en service de la nouvelle interconnexion (NEMO) en courant direct reliant la Belgique à la Grande Bretagne. D'une capacité de 1 GW, cette nouvelle infrastructure vient renforcer la capacité d'interconnexion totale de la Belgique avec les pays limitrophes, qui s'élèvera à court terme à 7,5 GW de capacité totale d'importation potentielle.
- Avril 2019 : une loi a été votée, qui introduit un mécanisme de rémunération pour la capacité électrique (dit 'CRM'). Ce mécanisme, couvrant l'ensemble des capacités présentes sur le marché, devrait remplacer à terme la réserve stratégique (mécanisme hors marché) et assurer la sécurité d'approvisionnement dans un contexte post-nucléaire.
- 5 juin 2019 : la publication du nouveau Règlement européen sur l'organisation du marché de l'électricité. Applicable au 1^{er} janvier 2020, ce Règlement s'impose aux Etats membres de l'Union européenne et prévoit notamment une série de nouvelles règles en matière de sécurité d'approvisionnement et d'encadrement des mécanismes de soutien à la capacité.
- Fin juin 2019 : Elia publie son étude sur l'adéquation du système électrique belge à l'horizon 2030. Elle identifie un besoin de 3,9 GW de nouvelles capacités nécessaires en 2025 (ce besoin diminuant par la suite) pour compenser la sortie du nucléaire tout en respectant les critères actuels de sécurité d'approvisionnement. La CREG a remis dans la foulée une analyse critique de l'étude d'Elia tant sur l'estimation des besoins en nouvelle capacité que sur le rôle du CRM en tant qu'instrument privilégié pour parvenir à assurer la sécurité d'approvisionnement au meilleur coût.

EDORA, en tant que fédération d'entreprises d'énergie renouvelable œuvrant pour la transition énergétique, souhaite s'exprimer sur cette thématique afin de s'assurer que l'efficacité énergétique, le renouvelable et la flexibilité restent au centre des solutions qui sont mises sur la table pour le futur de notre système électrique.

L'orientation générale proposée par EDORA pour évaluer les solutions proposées est la suivante :

1. **La sécurité d'approvisionnement constitue une contrainte à optimiser** pour le système électrique, tandis que les objectifs généraux restent la décarbonation complète et la durabilité de notre système énergétique tout en garantissant l'accès à l'énergie pour tous.
2. Le mécanisme CRM, ou plus généralement tout mécanisme de maintien de la sécurité d'approvisionnement, doit s'intégrer dans ce cadre, ce qui implique :
 - a. **Accompagner la transition énergétique**, en particulier soutenir le développement accéléré des énergies renouvelables dans un système énergétique de plus en plus décentralisé, décarboné, durable et flexible (avec un déploiement nécessaire des solutions en matière de DSM et de stockage).
 - b. **Minimiser le coût sociétal du mécanisme**, qui peut être apparenté à une prime d'assurance pour garantir la fiabilité du système électrique, de manière à ce qu'il s'avère le moins coûteux possible pour les consommateurs belges, afin que les moyens puissent se concentrer sur une transition énergétique accélérée.

Dans le contexte actuel, EDORA propose que les autorités belges prennent une position claire sur les points suivants :

- **Confirmer l'échéancier de sortie de la production d'électricité d'origine nucléaire.** Cette confirmation est essentielle pour clarifier les besoins en nouvelles capacités à l'horizon 2025 et au-delà (sachant que l'étude d'adéquation d'Elia identifie un besoin en nouvelles capacités diminuant après 2025). Seul un Gouvernement de plein exercice peut confirmer un tel échéancier et, sur cette base, définir les contours du futur mécanisme de soutien à la capacité.
- Demander à **Elia et à la CREG**, en concertation avec le SPF énergie et le Bureau fédéral du Plan, de **clarifier les hypothèses fortement divergentes à ce stade**, tant sur l'estimation des besoins en nouvelles capacités que sur le maintien (ou non) de l'option de la réserve stratégique par rapport à l'option CRM.
- Préciser dans quelle mesure la loi CRM et le design tel que proposé par Elia et la CREG sont **conformes au nouveau cadre législatif européen** en matière de sécurité d'approvisionnement et de mécanismes de soutien à la capacité. Les aspects suivants devront notamment être abordés (cf. articles 18, 18a, 19 et 19a du Règlement du 5 juin 2019) :
 - Mener l'évaluation de **l'adéquation du système électrique** avec les pays limitrophes ('**regional scope**'), en se basant sur une évaluation d'adéquation de la capacité au niveau européen menée par ENTSO-e. Cette dernière devant identifier les problèmes d'adéquation au niveau des Etats membres et des zones de réglage, de manière à mieux mutualiser les ressources disponibles pour soutenir la capacité.
 - Démontrer que toutes les mesures ont été prises ou seront prises (via un 'implementation plan') pour **améliorer le fonctionnement des marchés de l'énergie** (EOM), en prévoyant notamment la suppression des plafonds de prix et l'encouragement de l'auto-production, du stockage énergétique, de l'efficacité énergétique et du DSM.
 - En **last resort**, si des problèmes de sécurité d'approvisionnement restent identifiés considérant l'ampleur de la capacité nucléaire retirée du marché, introduire un **mécanisme de soutien à la capacité**, sous la forme d'une réserve stratégique en première option, ou d'un autre type de soutien en seconde option. Tout en respectant une série de principes importants, notamment le caractère temporaire et proportionné du mécanisme (qui ne doit pas aller au-delà de ce qui est nécessaire pour résoudre le problème d'adéquation identifié).
- Démontrer que le **mécanisme retenu et ses modalités d'application** constituera bien la meilleure option pour assurer la sécurité d'approvisionnement électrique tout en soutenant les objectifs de transition accélérée vers un **système électrique 100% renouvelable**

EDORA estime que les précisions apportées sur les points sus-mentionnés sont essentielles afin d'assurer, dans les 20 prochaines années, un cadre favorable pour l'évolution d'un système électrique belge durable et conforme aux cadres légaux et aux **engagements pris par la Belgique** dans les cadres européen et international, avec un **rapport coût efficacité optimal** pour la société belge.